



## **Décision relative à la demande d'ajout de nouveaux noms commercial d'un produit phytopharmaceutique**

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout de nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique FAETON XF*

de la société **PLANTAN GmbH**  
enregistrée sous le n° 2019-6361 et 2019-6362

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms DARTAGNAN XF et STARTUP XF.

## Informations générales sur le produit

Noms du produit	FAETON XF DARTAGNAN XF STARTUP XF
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	PLANTAN GmbH Kirchenstraße 5 21244 Buchholz ALLEMAGNE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	800 g/L - soufre
Numéro d'intrant	944-2019.01
Numéro d'AMM	2190946
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

26 DEC. 2019

Pour le directeur général et par délégation  
*L'adjointe à la directrice des autorisations*  
*de mise sur le marché*

Frédérique TOUFFET